

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 31 mai 2017****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP****1. Introduction**

La STEP de l'ERES épure ses eaux usées au moyen d'une biologie en deux étapes : la 1^{ère} étape est constituée d'un lit bactérien et la 2^{ème} étape d'une biologie à boues activées. Les boues en excès qui en résultent doivent être épaissies afin de diminuer leur volume avant d'être traitées en digestion.

À ce jour deux installations sont en place. La première table d'égouttage a été mise en place il y a 20 ans et montre des signes de faiblesse depuis un certain temps déjà. Il est donc proposé de changer cette machine, car en cas de panne ou de révision d'une machine, une partie des boues en excès ne peut pas être épaissie et doit être recirculée en tête de STEP où l'efficacité de l'épaississement est sensiblement moindre. Il en résulte des problèmes d'exploitation de la filière de digestion des boues.

2. Description des travaux

Il est prévu de remplacer la première table d'égouttage par une nouvelle, identique à celle qui a été installée il y a 3 ans.

3. Devis des travaux

Le devis des travaux se présente comme suit :

Equipement électro-mécanique	CHF	195'000.00
Installations électriques et commande	CHF	70'000.00
Travaux divers (maçonnerie)	CHF	6'000.00
Honoraires d'ingénieurs	CHF	21'000.00
Divers et imprévus	CHF	4'000.00
Total	CHF	296'000.00
TVA 8 % arrondie	CHF	24'000.00
TOTAL TTC à charge de l'ERES	CHF	320'000.00

4. Participation communale

Cet investissement sera calculé pour les communes de l'ERES selon la clé de répartition des investissements « traitement des boues avant digestion ». Il doit être validé par l'assemblée des délégués de l'ERES du 11 mai 2017 ainsi que par les Législatifs de toutes les communes-membres.

La charge pour la Commune d'Estavayer s'élève à CHF 299'000.00 (arrondis) représentant le 93.464% de la dépense totale de CHF 320'000.00.

5. Financement

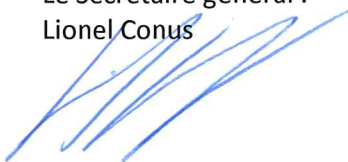
Le montant de CHF 299'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie. Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêt raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 50'830.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 8 mai 2017.

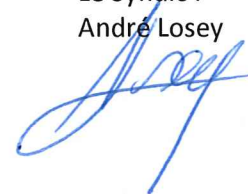
Le Secrétaire général :
Lionel Conus



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey



Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et Energie